**MA MOBILITE ERASMUS**

**Etapes à suivre et documents à remettre**

**Avant votre départ, impérativement**

* Une copie de votre **certificat de scolarité INALCO** pour l’année 2019/2020.
* Le **contrat pédagogique** (Learning Agreement), complété et signé par vous-même, par votre enseignant responsable à l’INALCO et dans votre université d’accueil (tableaux A & B), copies envoyées par e-mail acceptées.
* La copie de votre **carte européenne d’assurance maladie** couvrant toute la durée de votre mobilité, à demander auprès de votre caisse d’assurance maladie (excepté pour la Turquie : les étudiants partant en Turquie devront s’assurer de leur protection sociale durant la totalité de leur séjour Erasmus).
* Pour les étudiants BOURSIERS SUR CRITERES SOCIAUX **uniquement**

Demande de **dispense d’assiduité** (à compléter avant votre départ au bureau 3.33). En l’absence de ce document, le paiement de la bourse sur critères sociaux sera suspendu.

**Dès le début de votre mobilité**

* Votre adresse postale à l’étranger. NB : pendant votre séjour vous devez impérativement m’informer, dans les plus brefs délais, tout changement dans votre situation (adresse, adresse e-mail, changement de compte bancaire, durée de la mobilité).
* **L’attestation d’inscription**, complétée et signée, ce qui déclenchera le paiement de votre (vos) bourse(s) - peut être envoyée par e-mail.
* En cas de changements de cours seulement, et au plus tard **5 semaines après le début de la mobilité**, les tableaux A2 et B2 de votre **contrat pédagogique** complétés et signés par vous-même, par vos enseignants responsables, à l’INALCO et dans votre université d’accueil (copies envoyées par e-mail acceptées). A renouveler, le cas échéant au début du 2ème semestre.

**A la fin de votre mobilité**

* L’**attestation de présence** ATTENTION : document original, précédé éventuellement par l’envoi de la copie par e-mail.
* Le **contrat pédagogique** (Learning Agreement), COMPLET, comportant les tableaux C et D complétés, signés par les trois parties (vous-même, votre enseignant à l’INALCO et votre enseignant dans votre université d’accueil) et indiquant les mêmes dates de mobilité que l’attestation de présence.
* Le **relevé de notes** délivré par l’université d’accueil (**document original**) peut, éventuellement, remplacer le tableau C.

**J’attire votre attention sur les points suivants**

La **production de ces pièces est obligatoire** pour le versement de l’aide financière et la validation du programme d’études effectué dans l’université partenaire. *Tout étudiant ne respectant pas la procédure se verrait refuser le paiement de sa bourse ou serait tenu de la rembourser, et ne pourrait pas valider la partie d’études effectuée dans l’université d’accueil*.

La souscription à un contrat d’assurance **responsabilité civile, accident maladie grave** (y compris incapacité temporaire ou permanente et rapatriement) n’est pas obligatoire, mais **fortement** **recommandée**. Voir auprès de votre mutuelle étudiante ou de la compagnie qui vous assure, ou assure vos parents au titre de la responsabilité civile/habitation, avant de souscrire une autre assurance.

Selon le pays dans lequel vous effectuerez votre mobilité, il est fortement conseillé de vous inscrire sur : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Si vous étiez amené(e) à renoncer à votre mobilité, ou à l’abréger prématurément, il serait impératif de me le faire savoir rapidement par écrit (courrier ou e-mail).

Ceci ne remettant pas en cause une éventuelle mobilité Erasmus pour une année universitaire ultérieure

**Test OLS (Online Linguistic Support)**

**L**es étudiants dont la langue du pays d’accueil, ou la langue d’enseignement est : *l’allemand, l’anglais, le bulgare, le croate, le danois, l’espagnol, le finnois, le grec, le hongrois, l’italien, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le suédois ou le tchèque\*\**, recevront de la Commission européenne une invitation à effectuer un test de niveau de langue en ligne sur la plateforme OLS, avant et après leur mobilité.

**Ce test est obligatoire**. Les étudiants ne s’y soumettant pas ne pourront pas percevoir leur bourse ou devront la rembourser.

A l’issue de votre 1er test de langue, si votre niveau est **inférieur à B2**, une licence pour suivre des cours en ligne vous sera automatiquement attribuée.

Les étudiants, dont le niveau sera **supérieur à B1**, pourront également bénéficier de ces cours, mais devront m’en faire la demande afin que j’effectue leur inscription sur la plateforme OLS.

*Ces cours sont gratuits, et vous donnent également accès à des MOOCs et à des forums notamment.*

*\*\* seules langues disponibles au moment de l’édition de ce document, d’autres langues pourront ultérieurement être rajoutées.* ***Les locuteurs natifs ne sont pas tenus d’effectuer ces tests (le cas échéant, merci de bien vouloir me le faire savoir et me fournir un justificatif)****.*

**Rapport Mobility Tool + (en ligne)**

A l’issue de votre mobilité, vous recevrez un e-mail de la Commission européenne vous invitant à soumettre votre rapport en ligne, tout comme pour les tests de langues, **la soumission du rapport est obligatoire**, si vous ne vous y soumettez pas, le solde de votre bourse ne vous sera pas versé ou le remboursement des sommes perçues pourra vous être réclamé.